

AFFAIRE N 2613 - Construction d'une case TOMI au Bois de Nèfles - Approbation du dossier technique - autorisation de lancer cette opération.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis vient de réaliser en régie communale les terrassements nécessaires à la réalisation d'un terrain de foot au lieu dit "Bois de Nèfles".

Afin de le rendre fonctionnel il serait souhaitable d'y construire à proximité un local qui servirait de Foyer de Jeunes.

Une maison TOMI Béton conviendrait parfaitement pour cette opération, son coût hormis les frais de dossier s'élève à 2 390 000 Francs.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 904 article 2 302-78 du Budget Primitif 1973.

Je vous demande Mesdames et Messieurs, d'approuver ces dossiers techniques et de m'autoriser à réaliser cette opération.

Jé mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§